



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 6381

Texte de la question

M. Jean-Yves Chamard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les conditions dans lesquelles sont achemines le courrier et les colis entre les departements d'outre-mer et la metropole. Alors que ces echanges revetent de part et d'autre une importance particuliere car toutes les parties du territoire francais doivent pouvoir etre reliees entre elles dans d'excellentes conditions, on deplore des incidents et des retards d'acheminement. Genants d'une facon generale, ceux-ci deviennent insupportables lorsqu'il s'agit de produits perissables. Aussi lui demande-t-il quels moyens il entend mettre en oeuvre pour ameliorer les relations postales entre l'outre-mer et la metropole.

Texte de la réponse

Les echanges postaux entre la metropole et les departements d'outre-mer sont effectivement importants, en particulier le trafic export vers ces destinations, qui s'est eleve a 2 377 tonnes en 1992. Le trafic moyen journalier des envois achemines par avion varie toutefois sensiblement selon les periodes de l'annee et les destinations. Pour assurer un meilleur acheminement de ce courrier, La Poste a programme tous les vols de la compagnie Air France desservant ces departements pour assurer des embarquements quotidiens. Neanmoins, des retards ou incidents surgissent parfois, notamment dans les relations metropole-Reunion, quand les allotements reserves a La Poste sur ces vols ne correspondent pas ponctuellement a son trafic. Pour remedier a cette situation, La Poste a decide de fiabiliser les conditions d'acheminement du courrier a destination des DOM, tout d'abord en concentrant le traitement du trafic postal, dans les deux sens, sur un centre unique implante sur l'aeroport d'Orly et operationnel depuis le 14 juin dernier. Cette action se poursuit actuellement a travers une etude conduite avec Air France en vue de connecter le reseau informatise de gestion des expeditions de courrier avion a celui qui gere le transport du fret aerien. Cette interconnexion permettra la reservation anticippee des allotements en fonction du volume des expeditions de courrier. La Poste envisage par ailleurs d'experimenter, au moins avec deux de ces departements, un systeme d'echange informatique des donnees relatives aux expeditions de courrier par avion qui permettrait de prevoir les moyens necessaires au traitement du trafic des reception. Enfin, les mesures de controle permanent des delais d'acheminement existant dans le sens DOM-metropole seront progressivement etendues au courrier expedie de metropole vers les DOM en vue d'assurer un suivi regulier de la qualite de service de ces flux, les plus importants en termes de volume.

Données clés

Auteur : [M. Chamard Jean-Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6381

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3284

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4509